

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

Compte-rendu de la séance du 20 février 2013

Le mercredi 20 février 2013, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Il précise que cinq associations ou organismes ont demandé à s'exprimer.

M. LE MAIRE : Bonjour Mesdames et Messieurs ; je voudrais tout d'abord rendre hommage à Guy MARCON qui nous a quittés dernièrement.

Il avait fait des études pour devenir expert comptable. C'était un personnage volontaire et réactif. La retraite venue, il s'engage dans la vie associative à laquelle il consacre beaucoup de temps et d'énergie. Adeptes de la construction européenne et de la participation citoyenne, il adhèrera notamment à la maison de l'Europe, à Gerland Perspective et au Conseil de quartier de Gerland.

En conséquence, je vous propose d'observer une minute de silence.

1 – Association Gerlandaise Inter Résidences (A.G.I.R)

1 – M. GUILLEN : **Propreté des rues** : Concernant le soufflage, l'aspiration des trottoirs et des caniveaux, pouvez-vous nous dire si ce nouveau système va durer et à quelle fréquence de passage ?

Ce système est très bien, quand il gèle ils se servent du souffleur, donc nous avons toujours des rues propres.

Mme RIVOIRE : Effectivement il y a une nouvelle répartition du nettoyage des rues notamment sur Gerland ; je ne me souviens pas si vous étiez là lorsque Yvon PEREZ est venu nous la présenter en mairie du 7^e arrondissement.

Nous pouvons vous confirmer que cette fréquence est d'environ trois fois par semaine et qu'effectivement en période hivernale lors de températures négatives, on n'effectue que du soufflage et on ne lave pas les trottoirs.

M. GUILLEN : *Espérons que ça dure ! Là tout y passe, les alentours de l'arbre et les crottes de chien.*

2 - M. GUILLEN : Suite à l'affichage du Grand Lyon (ma vie dans ma ville)

M. LE MAIRE : La question que vous posez oralement ne correspond pas à la question telle que vous nous la présentez ce soir, vous savez que les questions que vous posez demandent une réponse de l'Hôtel de Ville et il faut que nous ayons le temps de faire préparer les réponses, donc je préfère que l'on ne prenne pas cette question.

M. GUILLEN : Je suis d'accord.

3 - M. GUILLEN : **Ramassage des bacs à ordures** : L'entreprise ne peut-elle pas passer à des heures régulières ?

Mme RIVOIRE : C'est un peu difficile de vous dire une heure exacte ; il faut savoir que les bacs doivent être à disposition entre 6h00 et 13h00 six jours sur sept, samedi compris.

Les bacs à ordures, la plupart du temps, ne sont pas sortis le samedi, ce qui fait que le lundi il y a une collecte très importante et cela décale les horaires.

On a changé depuis le mois d'octobre, ils devraient arriver à se caler mais, nous sommes dans un secteur où il y a beaucoup de travaux, c'est aussi compliqué pour la collecte.

Lorsque c'est une entreprise extérieure, ils sont obligés de revenir, rentrer les bacs etc.

4 - M. GUILLEN : **Poubelles de rues et silos à verres** : Quelle en est la fréquence de ramassage ?

Mme RIVOIRE : Le Grand Lyon a signé un nouveau marché sur les corbeilles ; la fréquence n'est pas imposée par le Grand Lyon, c'est à l'entreprise qui effectue le ramassage, de le faire de façon à ce qu'il n'y ait jamais de débordements.

S'il y a des débordements, on vous demande de les signaler et vous avez la possibilité via le Conseil de quartier ou, directement sur le site du Grand Lyon ou de la ville de Lyon.

Il y a aussi des contrôleurs qui permettent de voir si le ramassage est bien effectué et s'il y a des débordements, il y a des pénalités.

M. GUILLEN : *Oui parce que ce qui serait peut-être utile c'est de marquer le numéro de téléphone, personnellement je l'ai ; quand il y a des bouteilles autour des silos, ça sert de projectiles, quand je vois qu'il est plein, je téléphone, ne peut-il y avoir un numéro que les gens peuvent appeler. Ils viennent vider dans les 48 heures.*

Mme RIVOIRE : *Je sais que vous n'avez pas Internet mais, la plupart d'entre nous, nous l'avons et ça fonctionne très bien aussi.*

Pour les silos à verre, l'entreprise a un marché et elle doit ajuster son ramassage suivant le remplissage des silos.

5 - M. GUILLEN : **Location de salle aux associations** : Pouvez-vous nous donner le mode d'emploi ?

Cette année, je n'ai pas eu de salle ; je loue 3 mois avant habituellement et cette année tout était pris, on pouvait m'en proposer une au mois de février à la Guillotière.

Lorsque je fais une Assemblée Générale place des Pavillons, on est réduit en nombre alors, à la Guillotière !

J'habite à côté de la place des Pavillons et il y a toujours des danseurs dans la salle, est-ce qu'on loue toujours aux mêmes ?

On a besoin de la salle une fois par an seulement et ce serait bien qu'il y ait un partage.

Mme AIT-MATEN : Monsieur GUILLEN, vous savez très bien comment ça fonctionne ! C'est la première année que vous avez ce problème parce que vous vous y êtes pris trop tard.

On a beaucoup d'associations qui sont accueillies de manière permanente, ce sont celles que vous voyez danser, c'est de la capuera, de la country, etc. Ce sont des associations sur la place des Pavillons notamment que l'on a récupérées de la salle des Bains Douches.

On est obligé de leur donner des créneaux le plus souvent.

Je vous conseille d'envoyer soit à moi, soit à Pierrick CHOBEAUX qui me transférera, soit à Renaud MOISSON ou à Françoise NUNEZ que vous connaissez bien, votre demande car vous savez que nous avons très peu de salles disponibles sur l'arrondissement.

Nous avons la place des Pavillons, la Maison Ravier avec deux grandes salles qui sont occupées par la MJC tous les jours pour la salle des familles, la salle des spectacles par périodes très

pleines par le théâtre de Gerland de Stanislas Foriel et puis quelques petites salles où on peut louer de manière ponctuelle.

Il faut pour cela vous y prendre bien à l'avance ; je parle sous le contrôle de la Directrice Générale des Services, on est quasiment complets jusqu'à l'année prochaine et nous allons faire une réunion au mois de juin. On fait une commission où on attribue les salles municipales du 7^e arrondissement par ordre d'arrivée des demandes.

Si vous faites votre demande au mois de juin et qu'une autre association l'a faite au mois de février pour la même date, bien sûr nous ferons passer l'association qui s'est inscrite la première.

Nous ne louons pas tout le temps aux mêmes associations, nous essayons d'avoir un minimum d'équité et d'égalité entre toutes les associations.

Cette année, vous vous y êtes pris trop tard !

Quand on ne vous répond pas favorablement sur une date, Françoise NUNEZ vous demande de proposer une autre date. Si vous faites la demande pour une date précise et qu'elle est déjà prise, je ne vais pas sortir l'association si elle est déjà là, même si je vous aime beaucoup.

M. GUILLEN : *Je vais aller voir Madame NUNEZ comme ça je n'aurai pas de soucis.*

Mme AIT-MATEN : *C'est ça, elle consultera tout de suite le planning et pourra vous dire tout de suite si c'est disponible ou non.*

M. GUILLEN : *J'irai la voir demain.*

Mme AIT-MATEN : *Très bien Monsieur GUILLEN et si c'est disponible, vous recevrez la convention dans les jours qui suivent.*

6 – M. GUILLEN : **Nouveau plan de circulation** : la rue Challemel Lacour et l'Avenue Debourg ne possèdent plus qu'une voie pour les voitures et une voie pour les bus, ceci risque de provoquer des bouchons aux heures de pointe.

J'ai été bloqué depuis la rue Henry Barbusse dans le 8^e arrondissement et quand il y avait les deux voies je mettais 5/6 mn pour venir chez moi et là j'ai mis presque ¾ heure.

Mme PEILLON : Sur Challemel Lacour et sur Debourg la réduction des voies est due à deux problématiques différentes.

Sur Challemel Lacour, il s'agit d'un couloir de bus mixte bus/vélos mis en service en 2012 qui a réduit la circulation à une seule voie, en partie courante mais, à l'approche des carrefours les deux voies sont restituées pour éviter les rétentions trop importantes et assurer la capacité des carrefours.

Des études de circulation ont été faites, chaque fois que l'on fait un aménagement, on vérifie à l'avance que la capacité des voies est suffisante et ces études avaient conclu à la faisabilité technique de cette proposition du point de vue des trafics actuels et aussi futurs puisque vous savez que des choses changent sur cet axe et que l'on espère un report modal.

Vous n'avez pas dû avoir de chance parce que, j'ai demandé aux services un petit retour suite à votre question, l'axe fonctionne bien, il n'y a pas de rétention particulière constatée.

Mais il peut arriver qu'à situation exceptionnelle, on se retrouve dans des bouchons.

En ce qui concerne Debourg, cette réduction de voie est due au prolongement du tramway T1 entre la Confluence et Debourg ; sur les travaux en eux-mêmes, la circulation est contrainte surtout avec des travaux lourds comme la mise en place d'une plateforme de tramway.

L'inauguration de ce prolongement est pour février 2014, on peut espérer une fin de travaux lourds à l'automne 2013, après il y a toute la phase de calage et de rodage du tramway.

Le plan des travaux tel qu'il est aujourd'hui a été modifié, puisqu'il n'y avait pas de couloir de bus prévu initialement pendant la période des travaux mais, c'est le 10 qui nous a signalé que les pompiers mettaient 5 à 10 mn de plus pour sortir de leur caserne et mener leurs interventions, forcément dans ce cas là, la ligne de bus 10 est prioritaire et pour leur garantir l'accès de sortie de leur caserne, cette voie de bus s'est créée.

Ce sens unique a été mis en place le 21 janvier et il courra jusqu'à juillet puisque pour l'instant les travaux envisagés feraient qu'à partir de juillet, il n'y aurait plus ces rétentions pour la sortie de la caserne et dès que cette décision a été prise, un document spécifique a été remis aux entreprises et aux commerçants des environs pour bien les informer du plan de circulation.

Ce couloir de bus permet de ne pas avoir un service de bus dégradé pendant les travaux, ce qui est un plus pour les usagers des transports en commun même si le STRAL a bien conscience que ça assure la fluidité dans un sens pour les voitures et que ça pose un problème dans l'autre sens mais, vous comprendrez que quand le S10 nous fait un signallement comme ça nous sommes obligés de prendre en compte cette problématique.

J'en profite pour faire un peu de publicité pour la lettre du tramway, un nouveau numéro est sorti ; quand des choses ne sont pas prévues, elles sont signalées aux riverains. Il y a cette lettre pour tous les riverains qui arrive dans les boîtes à lettres ou qui sont disponibles dans les mairies.

Pour l'après travaux, Debourg sera deux fois une voie, ça sera mieux qu'actuellement ; le projet a évolué dans le cadre de la concertation puisque il y avait une piste cyclable prévue qui est devenue une bande cyclable, ça prend un peu plus de place.

Là encore des comptages ont été faits, l'objectif est de ne pas engorger un quartier.

Les comptages datent de fin 2010, ils ont été faits au niveau du Pont Pasteur, de la place des Docteurs Mérieux, Jean Jaurès et les flux de circulation seront assurés sans rétention avec T1.

M. GUILLEN : *Juste le risque c'est que les automobilistes risquent de prendre les petites rues qui étaient calmes avant et les riverains ne vont pas apprécier.*

2 – Association Pour la Valorisation du Parc de Gerland et de son Environnement

1 – Mme HURTREL : **Anneau des sciences** : Suite aux différentes réunions publiques, le projet du périphérique ouest est relancé.

Deux scénarios sont prévus, des études de longues dates ont été faites.

Lors de votre cérémonie de vœux, Monsieur le Maire, Monsieur COLLOMB sénateur et Maire de notre bonne ville de Lyon semblait retenir le tracé court ?

Ce projet passe à proximité du Parc de Gerland et du Port Edouard Herriot.

Quel en sera la configuration ? Le Parc de Gerland sera-t-il impacté ?

Mme PEILLON : Je vais rappeler ce qu'est l'anneau des sciences ; vous parlez du tronçon ouest du périphérique, c'est même un projet plus global que ça bien sûr, l'idée étant de boucler ce périphérique mais, aussi un projet global en termes de développement de grands projets, de développement des transports en commun, de soulagement du cœur des villes notamment dans l'Ouest lyonnais.

C'est aussi le projet de la mise en réseau des pôles économiques, des entreprises, des sites d'universités et de recherche, de rendre accessibles des bassins de vie aujourd'hui engorgés.

Ce n'est pas seulement une infrastructure autoroutière traditionnelle mais, plus une stratégie multimodale avec des projets de territoire puisqu'il y a tout un plan d'aménagement, de transports en commun, de parcs relais qui sont développés avec l'anneau des sciences.

Les voiries locales des communes de l'ouest seront aussi désengorgées et, surtout ce qui nous intéresse dans Lyon c'est que l'A6/A7 qui passe dans le cœur de la ville aujourd'hui, sera requalifiée en boulevard urbain ; ce sont 9 km d'autoroute en ville dont 7 km à ciel ouvert qui seront supprimés.

Il y a plusieurs tracés prévus, le maire de Lyon et nous-mêmes avons pris position en faveur du tracé court ; le tracé rocade tel qu'il existe qui est plus long se substituerait au contournement autoroutier de Lyon qui n'est pas la même chose et on ne veut pas que les deux choses soient confondues.

Il dessert moins de population, moins d'entreprises, il a moins d'articulation avec les transports en commun, ce qui semble essentiel dans la logique des transports tels qu'on l'envisage au niveau de l'agglomération et il sature l'est sans régler le problème de l'ouest alors que le tracé court prend en compte ces territoires.

Dans le projet du tracé court, c'est 14,8 km qui sont enterrés sur 12 km, à peu près 80% pour préserver la qualité des territoires qui sont desservis ;

Le tracé proposé par le maire d'Oullins, c'est 17 km avec un raccordement à la 45, autoroute déjà très saturée et enterré seulement à 60%.

Le 7^e fait partie des ces 80% enterrés, je vous rassure, il n'y a pas d'impact sur Edouard Herriot ni sur le parc de Gerland puisque le tracé passe sous le 7^e, entre le futur échangeur de la Saône et le futur échangeur de Saint Fons et, le port Edouard Herriot est géré par la Compagnie Nationale du Rhône qui a contribué à la commission particulière du débat public et qui s'est prononcée en faveur de ce tracé court et je tiens à votre disposition le courrier de la CNR qui explique pourquoi ce tracé.

La position de la CNR c'est que le port Edouard Herriot serait beaucoup mieux desservi « une pénétration sur l'ouest lyonnais directement à partir du port Edouard Herriot constitue indéniablement la meilleure façon de fluidifier la distribution de la marchandise d'hydrocarbures vers cette destination tout comme de manière plus lointaine, les destinations de Roanne ou de Clermont Ferrand »

Pour le parc, le projet est global et parmi les éléments de ce projet, il y a des choses très positives sur le 7^e, puisqu'il y aurait un pont urbain (voitures, transports en commun et modes doux) entre la Saulaie et l'avenue Jean Bouin qui permettrait d'améliorer les liens entre les deux rives et une passerelle modes doux, entre les berges de l'Yzeron et le parc de Gerland.

Où il y a un impact sur le 7^e arrondissement en termes de désengorgement de l'avenue Tony Garnier et il y aurait des liens avec l'autre rive du Rhône.

2 – M. JOUMARD : **Circulation** : Notre question concerne l'avenue Leclerc et par voie de conséquence les rues avoisinantes, qui à certaines heures de la journée sont très encombrées, deux voies sur un feu qui fait 17 secondes et pour ces deux voies une voiture avance de 10 mètres dans le meilleur des cas, les feux ne sont pas synchronisés.

Une période de 30 secondes permettrait la sortie de Lyon de façon beaucoup plus aisée, ce qui au passage éviterait une partie de la pollution sur notre quartier.

Tout ce que nous venons de dire est expliqué dans le CD que nous allons vous remettre.

Mme PEILLON : Je vais prendre connaissance du CD et je vais approfondir en fonction des éléments que j'y trouverai ;

On a signalé votre question au service de la signalisation tricolore, nous allons y réfléchir car vous savez comme moi que lorsqu'on modifie un feu à un carrefour, ce n'est pas neutre et au niveau de ce quartier, les débouchés au niveau de l'avenue Leclerc sont déjà très complexes donc, nous allons étudier la question.

Il y a eu des optimisations récentes au niveau de ce carrefour et, en général sur des carrefours comme ça, on fait des tests et la situation actuelle semblait être la plus satisfaisante.

Mme RIVOIRE : Je voudrais apporter un complément à ce que vous a répondu Madame PEILLON : la synchronisation des feux sur l'avenue Leclerc n'est pas souhaitée parce que, il y a quelques années il y a eu plusieurs accidents sur cette avenue parce que les gens roulaient trop vite malgré une limitation à 50 km/heure et c'est pour cela qu'ils sont désynchronisés et je ne pense pas qu'il soit souhaitable aujourd'hui qu'ils soient synchronisés.

M. JOUMARD : Ils sont quasiment synchronisés sur une partie de l'avenue Leclerc à 50 km/h et je constate que depuis que ça a été fait, la circulation est nettement ralentie.

Si l'on continue à synchroniser ces feux à 50 km/h, les gens ne rouleront pas plus vite.

3 – M. DAVENDRE : **Voutes du Boulevard Yves Farges** - Question déjà posée le 26.04.2011

Pour pénétrer dans le secteur de Gerland, vous avez deux voûtes de chemin de fer. Une Place Jean Macé et l'autre Boulevard Yves Farge.

Jean Macé avec sa Nouvelle Gare et l'Avenue Berthelot, les éclairages et panneaux lumineux sont magnifiques. C'est du bon travail.

Mais ne parlons pas du Boulevard Yves Farges. Par contre, aujourd'hui nous n'avons pas avancé sur ce dossier car RFF n'a pas encore les moyens de réaménager les voûtes du boulevard Yves Farge.

L'éclairage a été revu et il est un peu plus important qu'avant ; je l'ai constaté en passant par là à pied, j'habite comme vous le savez dans ce coin là., un désastre, des murs dégradés qui datent de la dernière guerre, sales, plein de mousse et un éclairage « faiblard ».

Et pour finir, des SDF y ont installé une toile de tente.

Avez-vous des renseignements sur la remise en état de ces lieux, soit avec RFF ou La Communauté Urbaine de Lyon ?

Mme RIVOIRE : C'est quelque chose d'un peu compliqué car vous nous dites que c'est relativement dégradé, certains nous disent que ça date de la guerre et qu'il faut la garder, c'est très compliqué.

M. DAVENDRE : *Oui mais d'un côté Jean Jaurès brille de mille feux et Yves Farge...*

Mme RIVOIRE : *Vous savez très bien que nous avons fait un gros travail sur la gare Jean Macé, également sur la mairie du 7^e pour faire la fresque le long de la gare, je ne désespère pas que nous fassions quelque chose de bien de l'autre côté. Il faut de la patience.*

M. DAVENDRE : *Les SDF avec leurs toiles de tente ne sont pas sur Jean Macé, ils sont sur Yves Farge.*

Mme RUNEL : *Les SDF n'installent pas leurs toiles de tente sur la place Jean Macé parce qu'ils savent qu'ils seraient dans la minute ou dans l'heure qui suit, délogés.*

Les SDF s'installent dans des coins un peu plus isolés pour pouvoir être à l'abri des rondes de police mais aussi des habitants qui ne cessent de se plaindre auprès des services de la mairie.

Vous trouvez des personnes sans domicile sur la place Jean Macé et on a déjà eu des questions dans des CICA car ils sont sur les bancs publics mais, sur l'ensemble des voûtes et aussi vers Perrache, vous avez des toiles de tente installées.

Malheureusement, ils sont dépourvus de logements et de revenus et ils subsistent le mieux qu'ils peuvent à la situation de crise dans laquelle ils se trouvent.

Je vous demanderai un peu de tolérance envers des personnes qui vivent sous une tente en plein hiver, ce n'est pas facile pour eux et en général, ils n'embêtent personne et on a besoin de solidarité dans notre société par les temps qui courent et ce serait bien que tout le monde puisse y contribuer.

M. DAVENDRE : *Je n'ai jamais dit quoi que ce soit sur les SDF j'ai simplement dit qu'ils s'étaient implantés sur Yves Farge. Normalement ils ne devraient pas être là si la mairie faisait bien son travail !*

M. LE MAIRE : *On arrête là concernant ce dossier d'autant que ce n'est pas l'aspect principal de la question que vous aviez posée.*

3 – Agir Réfléchir Devenir Habitants Intérêts Lyon 7 (A .R.D.H.I.L)

1 – M. MARLIAC : L'avenue Jean Jaurès est un itinéraire majeur pour les déplacements doux dans le quartier de Gerland. L'option de pistes cyclables sur trottoirs, adoptée à l'origine sur son tronçon sud semble être remis en cause, en raison de problèmes de sécurité et de conflits générés avec les piétons.

Qu'en est-il du projet de bandes cyclables sur la chaussée ? Les incidences sur la circulation générale, et les risques d'engorgements aux heures de pointe de cet axe routier ont-ils été évalués ?

M. LE MAIRE : Hier soir, Gérard COLLOMB en réponse à la même question a répondu « cette demande est nulle et non avenue » Cela ne peut être plus précis ; ce n'est pas une solution rapide qui arrivera, il faudra attendre des années.

C'est une erreur manifeste et vous savez bien qu'elle est très ancienne, à l'époque où l'on s'imaginait que l'on pouvait faire des bandes cyclables pour les vélos n'importe où ; la culture que

l'on essaie de développer par rapport à l'usage du vélo en ville consiste au contraire à descendre les vélos des trottoirs, c'est pour cela que c'est parfaitement incohérent.

Cela a coûté très cher et nous n'allons pas le rayer comme ça d'un coup de plume demain matin donc, la formule qu'il faut retenir c'est nul et non avenu.

Qu'est-ce qui vous intéresse ? Le fait qu'un dossier n'aura jamais de suite ou pas avant longtemps. Que voulez-vous de plus ?

Les citoyens posent une question, une réponse leur est apportée.

2 – Mme HOUBART : Les travaux pour l'extension du Tram T1 pour une arrivée à Debourg battent leur plein. Dans ce cadre, les trottoirs, particulièrement ceux situés entre la sortie du métro sens nord/sud et le magasin Dia sont actuellement difficiles à pratiquer, surtout pour les personnes âgées et à mobilité réduite, en particulier à partir de la nuit tombée où ce secteur devient totalement noir. Or, les habitants et visiteurs ont droit au bien être et à la sécurité.

Aussi, un éclairage, même provisoire avant la fin des travaux ne pourrait-il se mettre en place afin de rassurer les Gerlandais ?

Mme RIVOIRE : Je trouve dommage que vous attendiez le CICA pour me faire part de ce genre de chose.

Dans le cadre des travaux du tram T1, le SYTRAL a une réunion tous les lundis et c'est pour nous l'occasion de faire remonter des dysfonctionnements tels que celui dont vous nous faites part aujourd'hui.

Nous nous sommes battues avec Sarah PEILLON régulièrement pour qu'il y ait des cheminements piétons qui soient corrects.

Nous n'avons peut-être pas apporté une attention assez particulière à ces travaux, mais n'hésitez pas quand vous voyez quelque chose à m'envoyer un Mail et immédiatement je le fais remonter au SYTRAL.

Quant à l'éclairage, la demande a été transmise et j'espère que nous allons trouver une solution même si elle n'est que provisoire et soyez certaine que l'on est attentif à ce que les piétons puissent avoir des passages le plus sécurisés possible.

De temps en temps on les fait traverser et c'est un peu plus long mais, nous essayons d'avoir des cheminements piétons.

3 – M. BENAY : rue de Gerland, particulièrement sur la zone située entre l'angle avec la rue Simon Fryd et celui angle avenue Jean-François Raclet, trois feux tricolores se succèdent sur une distance relativement courte pouvant entraîner pour certains automobilistes des excès de vitesse voulant coûte que coût passer les 3 feux au vert, en à peine quelques minutes, situation que nous avons déjà soulevée lors de précédents CICA.

Aussi, pouvez-vous nous indiquer si de nouveaux contrôles ont été effectués et nous rappeler les consignes de circulation, de plus en plus dense, sur cette rue ?

Mme PEILLON : Nous avons fait remonter les éléments au service pour voir ce qui était envisageable ; le carrefour fonctionne à ce jour de manière isolée par rapport au reste de l'axe.

Il tourne en deux phases avec une position de repos au vert sur la rue de Gerland, ce qui peut parfois inciter les usagers à augmenter leur vitesse en voyant le carrefour suivant au vert et on pourrait envisager une modification qui consisterait à supprimer la position repos et à faire cycliser en permanence les deux phases avec des systèmes de prolongation ; c'est ce qui existe actuellement sur les carrefours Raclet et Croix Barret.

4 - M. JEANDEL : Depuis quelques temps, nous voyons des comptes-rendus dans la presse sur la situation des commerces à Gerland avec une vision idyllique.

Une fois de plus, les associations apprennent par les médias interposés cette situation et la politique municipale.

Une fois de plus, la démocratie participative n'est qu'un vain mot car dans la pratique, c'est la politique du fait accompli. Contrairement à ce qui est dit, nous constatons également une certaine

dégradation du marché Jean Macé. Pourriez-vous nous donner les chiffres exacts de la fréquentation de l'ensemble des marchés du 7^{ème} ?

M. HELAL : Si j'interviens sur cette question là c'est parce que Monsieur BLACHIER n'est pas là et je vais vous transmettre quelques éléments.

Il n'y a pas d'enquête de la ville de Lyon sur la fréquentation sur les marchés, par contre ce que la ville de Lyon fait et je vais vous donner quelques chiffres que Monsieur BLACHIER communique régulièrement, c'est sur la fréquentation en termes de commerçants.

Il y a des commerçants inscrits qui ont une place et la fréquentation réelle peut être inférieure à l'ensemble des commerçants inscrits parce que, certains s'inscrivent à plusieurs endroits.

Tout cela est à prendre avec un certain nombre de limites.

Pour le marché Saint Louis, on a vingt six commerçants qui ont une place fixe, huit commerçants en attente et on a une dynamique assez positive puisque le mardi (sept commerçants alimentaires et un à deux en manufacturé), le vendredi c'est une quinzaine d'alimentaires et très peu de manufacturés et le dimanche c'est très dynamique (entre vingt cinq et trente alimentaires même si on pouvait en accueillir un peu plus)

Le marché a été transféré (depuis hier) pour cause de travaux sur la place, pour deux mois environ.

Sur Jean Macé, quarante six commerçants ont une place fixe et trente et un sont en attente, c'est donc une grosse demande, le mercredi, il y a une trentaine de commerçants alimentaires et entre quinze et vingt qui font du produit manufacturé ; le samedi, c'est très fortement alimentaire avec une quarantaine de commerçants et très peu en produits manufacturés.

Il y a plutôt une fréquentation du point de vue des commerçants qui est intéressante et dynamique, par contre il y a une réflexion en cours pour mieux distinguer l'activité en produits manufacturés et en alimentaires.

Le marché de Gerland a une fréquentation très réduite le mardi, assez réduite le dimanche, par contre assez dynamique le vendredi avec une dizaine de commerçants alimentaires et une trentaine en produits manufacturés.

L'état des lieux du point de vue de la présence des commerçants, c'est plutôt une dynamique positive, avec des points à améliorer.

Le chiffre d'affaires généré par les marchés – ce sont les informations que l'on a à notre disposition – sur Jean Macé 6,7 M € par an - ça montre que c'est très important pour l'arrondissement, sur le marché Saint Louis c'est 3,5M € annuel – et enfin le marché de Gerland – on n'a pas de données significatives ce qui ne veut pas dire que les volumes ne sont pas importants mais on a trop peu d'informations pour donner des chiffres significatifs.

Mme DAGORNE : *Je voulais profiter de cette question, regrettant l'absence de Monsieur BLACHIER mais, nous pourrions parler de ma préoccupation plus tard ; au sujet des marchés, il y a un déplacement depuis hier du marché Saint Louis sur la rue de la Thibaudière du fait des travaux sur la place.*

On a proposé des places le dimanche, malheureusement tous n'ont pas pu avoir de place sur la rue de la Thibaudière, notamment pour certains qui sont installés depuis plus de 3 ans. C'est quand même le marché qui en termes de chiffre d'affaires leur rapporte le plus.

Je regrette que l'on n'ait pas pu trouver de solutions dans les rues avoisinantes mais, ces forains m'ont dit qu'ils n'avaient pas été accompagnés dans leur demande parce qu'ils recherchent éventuellement à se placer sur d'autres marchés dans la ville, mais leur demande n'a pas été prise en compte.

Comme ça vient juste de démarrer, les choses peuvent peut-être se rattraper et on peut demander aux services de les aider à savoir où il y aurait des places disponibles le dimanche puisqu'ils payent une redevance sur l'année.

M. LE MAIRE : *Il y a une demande très forte pour ces marchés et évidemment, ça ne devrait pas poser de problème mais je n'ai pas connaissance des ces faits.*

Mme DAGORNE : *Ma question concerne ceux qui sont permanents et qui pendant la période des travaux n'ont pas de place. Dimanche dernier, il y en avait deux qui n'avaient pas de place.*

M. LE MAIRE : *Oui mais, on nous dit exactement le contraire, on gère parfaitement cette affaire et il y aura de la place pour tous. Que ceux qui n'ont pas de place viennent nous voir, à partir de là, nous y verrons plus clair.*

5 – M. JEANDEL : Suite à la réunion d'hier, si nous comprenons la nécessité de répondre à la demande de logements sur notre arrondissement, tout comme sur l'ensemble de la Ville de Lyon, d'ailleurs, cela impose, dans ce cadre, une véritable politique publique d'aménagement et de qualité urbanistique.

Or, nous constatons, Route de Vienne dans sa partie nord que ce n'est pas le cas, où on a privilégié une sur densification, sans véritable qualité environnementale et surtout de commerces et de services.

Y a-t-il une étude ou un projet pour rendre cette partie de quartier plus dynamique en matière commerciale et autres et également plus humaine ?

M. JEANDEL : Je vais poser les deux questions – la 5 et la 6 – puisqu'hier elles ont été posées.

6 – A Gerland la ZAC des Gironds se met en place pour laquelle, aucune concertation avec les associations du 7^e ne semble être mise en place.

Nous demandons que ce soit mis, rapidement en place une réunion de concertation et non de simple information avec les associations de l'arrondissement dans le cadre de cette politique d'aménagement du territoire.

M. DUCARD : Je vais vous répondre aux questions que vous m'avez posées et dont j'ai préparé les réponses.

La Guillotière : le secteur BGV – Berthelot, Garibaldi, route de Vienne – les constructeurs sont en train de terminer un ensemble de logements, il y a deux grand pôles – le pôle nord qui est déjà livré (cent trente logements dont trente et un pris par Grand Lyon Habitat, quatre villas, deux locaux pour les activités commerciales pour participer à l'animation, dont un local sur la rue Garibaldi de 1 000 m²)

La deuxième partie qui est en train de finir de se construire avec plusieurs programmes – deux cent quarante logements dont quarante logements sociaux plus deux cent un en accession, une résidence sociale, une EHPAD (cent quarante quatre logements) qui donne sur la route de Vienne et, des logements étudiants.

Il n'y avait rien, c'était le dernier tènement foncier où il n'y avait pratiquement rien à démolir.

Deux voiries ont été créées ; ici c'est une rue à l'intérieur qui fait 19,5 m de large donc, plus grande que beaucoup de rues secondaires.

On a voulu privilégier une rue secondaire avec une petite voirie et un traitement paysagé tout le long.

On a 33% d'espaces verts et cent trois arbres qui seront plantés, c'est en cœur d'îlot.

Sur la route de Vienne, on a fait une marge de recul par rapport à la propriété pour que cette route soit plus large et que la lumière puisse descendre dans les rez-de-chaussée.

Sur la route de Vienne, il n'y aura pas d'habitations en rez-de-chaussée, ce sont des locaux réservés pour les activités de l'EHPAD et des logements du foyer.

L'aspect architectural : c'est un projet urbain instruit au cours d'une modification du PLU suite à une enquête publique à laquelle tout le monde a participé, en particulier certains habitants du quartier.

Cela amène des logements dont nous avons bien besoin.

Pour la partie commerciale, il ya 10 ans quand j'ai été élu, il n'y avait qu'un commerce, il y a maintenant une vingtaine d'activités. Le Shopi avenue Berthelot a fermé, il y a des restaurants de qualité, un garage automobile est revenu.

Il y a une clinique vétérinaire qui va s'installer Route de Vienne ; il n'y avait rien mais maintenant au fur et à mesure qu'il y a des logements donc, des clients potentiels, des commerces s'installent.

Ce n'est pas très dense, ici on est en coefficient de 27 pour la partie basse, ce n'est pas plus que la ZAC du Bon Lait.

Ceux qui étaient à la réunion hier soir étaient privilégiés mais, je vais faire une présentation différente de ce qui a été présenté par les architectes.

LA ZAC des Girondins : c'est la 3^e opération de ZAC après Massimi terminée en 2003, la ZAC du Bon Lait sera terminée à la fin 2013. Tous les bâtiments sont en phase de finition.

La ZAC des Girondins : elle fera 17 ha et, comparée à la ZAC du Bon Lait qui fait 8 ha.

C'est délimité par l'avenue Jean Jaurès, la partie à travailler va jusqu'au nord où il y a des immeubles de l'ancienne gendarmerie et le groupe des chèques postaux qui va déménager et va venir ici.

Il faut que les promoteurs privés, lorsqu'ils construisent, puissent participer aux frais de la construction de la ZAC, les nouvelles voies, les nouveaux espaces verts et les nouveaux bâtiments publics.

Une ZAC c'est un équilibre financier avec des entrées, des sorties et tout doit s'équilibrer.

Tout à l'heure, en conseil d'arrondissement, il y aura un débat sur la ZAC des Girondins et des objectifs dans le cadre du PADD.

Le PADD ce sont les grands principes concernant une future ZAC, il faut pouvoir le justifier.

C'est pour faire des logements, il faut que l'on construise soixante mille logements entre Villeurbanne et Lyon, d'ici 2030.

Nous avons fait un état des potentialités et nous sommes assez bien placés, on a quarante neuf mille logements qui sont déjà projetés.

C'est donc une offre de logements mixtes et diversifiés, on va y encourager des activités économiques (des bureaux de façon préférentielle sur l'avenue Jean Jaurès), renforcer la centralité de Gerland avec trois pôles.

Chaque fois que l'on fait une ZAC, ce sont des équipements publics nécessaires, des voiries également pour continuer le maillage depuis l'îlot de Fontenay jusqu'à la rue Yves Farge.

C'est une voie paysagère mode doux de 30 m de large, avec une voie apaisée pour les dessertes.

Voilà les objectifs majeurs, avec une grande place aux espaces verts pour répondre au développement durable et parer au réchauffement climatique.

Pour faire une ZAC, il faut des scénarios dont les urbanistes ont travaillé dessus, on ne peut pas demander cela aux habitants ; ils ont déjà formalisé des îlots pour savoir ce que l'on est capable d'organiser.

Gerland est le deuxième pôle de bureaux après La Part Dieu, il y a une clientèle spécifique qui veut venir à Gerland parce qu'il y a un art de vivre différent de La Part Dieu.

Il y a des bureaux qui sont en train de se construire vers la Poste.

Des îlots d'habitations avec une configuration différente qui rappelle un peu les constructions haussmanniennes.

En logements ce sont 2 600 m² de SHON qui sont prévus – ce sont des estimations qui peuvent évoluer à + ou – 10% - Ici 190 000 m² de logements, 70 000 m² de bureaux, on va retrouver un pôle important de commerces.

Un groupe scolaire va être implanté, une crèche et le centre social – 3 000 m² sur deux ou trois niveaux.

On garde le patrimoine – les anciens établissements Weitz - qui est un très bel immeuble que l'on va conserver.

Densité comparée – entre ce qui est prévu actuellement, la Confluence (3,3) Massimi (5) Le Bon Lait (2,8), la Buire (3,7) et BGV (2,7)

Sur l'avenue Jean Jaurès on privilégie des immeubles avec une plus grande hauteur.

On rentre dans le cadre d'une révision simplifiée ici.

On a une concertation préalable, la création de la ZAC des Girondins en 2011, un débat du PADD que l'on a eu en décembre 2012 et un débat en 2013.

M. HELAL : Pour répondre à Monsieur JEANDEL sur la concertation parce que là nous avons eu une présentation intéressante sur les grandes orientations du projet, un travail technique qui est déjà très abouti mais, il ne faut pas penser que les choses sont figées et qu'il ne peut y avoir une marge de manœuvre de la part de la population.

Gérard CLAISSE a rappelé hier qu'il y aurait une concertation sur ce projet –là. Il y a sur 17,5 ha, 7 ha d'espaces publics qui vont être aménagés entre les voiries, les parcs, les équipements publics, etc. et il y aura bien une phase de concertation qui va se dérouler de mi-mars à juin, une réunion de lancement qui sera commune avec le projet de l'îlot de Fontenay et ensuite, les ateliers de concertation spécifiques au projet de la ZAC des Girondins.

Je tenais à le rappeler parce que c'est ouvert à tous mais, à condition de s'inscrire aussi, j'invite toutes celles et ceux qui sont présents et qui voudraient y participer, à bien penser à s'inscrire soit auprès de nous, soit auprès du Grand Lyon et si on peut faire circuler cette information pour que toutes les personnes qui le voudraient, puissent y participer.

Une fois que la concertation aura démarrée, on poursuivra les ateliers avec les mêmes personnes pour avoir une continuité et éviter de recommencer à zéro à chaque fois.

4 – Comité d'Intérêt Local Gerland Guillotière (CIL Gerland Guillotière)

2 – M. JOANNARD : Je vais prendre la parole concernant la question n° 2, avant la première question.

Je vous remercie pour la réponse apportée par Mail aux questions qui avaient été rejetées lors du dernier CICA de décembre 2012

Monsieur le Maire, je ne poserai pas la question sur l'avenue Jean Jaurès puisque, le maire e Lyon a déclaré hier soir que le projet de mise en deux fois une voie de l'avenue Jean Jaurès était nul et non avenu. Nous sommes rassurés car nous avons eu des craintes à l'issue de la commission extramunicipale voirie et après les réponses de Mesdames RIVOIRE et PEILLON, en réponse à la question de Laure DAGORNE au dernier conseil d'arrondissement.

1 – M. QUERRIEN : **Vitesse excessive de véhicules - Rue Lortet** : Des panneaux stop ont été installés rue des Bons Enfants et rue de La Grande Famille donnant la priorité aux véhicules circulant rue Lortet.

Depuis, des résidents ont constaté que la vitesse sur cette rue Lortet a bien augmenté et au delà des 50km/h, causant des problèmes de sécurité et de nuisance sonore. En conséquence, serait-il possible de créer des aménagements afin de limiter la vitesse sur cette artère ?

Rue Félix Brun et rue Clément Marot - Des parents d'élèves évoquent le problème de sécurité sur ces 2 rues compte tenu de la vitesse excessive des véhicules à l'approche de l'établissement scolaire Notre Dame des Anges.

Des aménagements de signalisation de l'école seraient souhaitables tels que panneaux lumineux clignotants, dos d'âne de ralentissement etc. Que peut envisager rapidement la mairie afin de sécuriser ce secteur ?

Mme PEILLON : En ce qui concerne la rue Lortet, il y a eu un aménagement au carrefour des Bons Enfants et de la rue Lortet, aménagé l'année dernière en 2012 dont l'objectif était de dégager la visibilité et de rendre accessibles les traversées piétonnes, par contre les comptages que nous avons en termes de vitesse datent de 2011, nous n'en avons pas de postérieurs à ces aménagements.

85% des véhicules circulaient dans le sens ouest/est entre 47 km/h et 49 km/h en est/ouest ; ces 85% de véhicules circulaient en dessous de 47 et 49 km/h.

En ce qui concerne les excès de vitesse des véhicules qui dépasseraient les 50 km/h réglementaires, on est à 7 % dans le sens ouest/est et à 13% dans le sens est/ouest.

Nous allons voir ce que vont donner ces aménagements mais vous faites bien de me le signaler car 50 km en ville, c'est rapide.

En ce qui concerne les rue Félix Brun et Clément Marot, la circulation est un peu différente ; vous nous signalez des vitesses excessives, si vous connaissez des gens qui dépassent les 50 km/h sur ces rues- là en ce moment avec les travaux, il faut qu'ils donnent leurs coordonnées aux grands constructeurs automobiles pour devenir pilotes de rallye car c'est un peu compliqué.

Il y a des aménagements prévus dans le cadre de la ZAC, cette année. Si des aménagements supplémentaires sont nécessaires, je propose de le faire à l'issue de ces travaux, puisque ces rues vont être refaites.

Mme RIVOIRE : Juste un complément à ce qui vient d'être dit par Sarah Peillon ; vous demandez un panneau lumineux vers une école, il faut savoir que nous n'installons plus de panneaux lumineux aujourd'hui parce que les panneaux lumineux sont souvent posés vers un passage piétons.

Est-ce qu'un passage piétons au droit d'une école a une signification différente d'un autre passage piétons ? On essaye de signaler qu'il y a une école mais on ne met plus de panneaux lumineux.

Il y a une vraie pédagogie à faire auprès des parents qui amènent leurs enfants à l'école parce que, l'insécurité est souvent liée aux parents qui se garent en double sens ce qui rend souvent dangereuses les entrées d'école.

M. QUERRIEN : *Ce sont des questions posées par des parents d'élèves mais, nous ne sommes pas allés voir sur place. Les passages piétons quelquefois sont mal signalés et j'ai peur qu'un jour il y ait des accidents.*

3 – M. PERTOSA : **Usine SITL à Gerland** : Comme vous le savez, Monsieur le Maire, l'usine SITL construit des véhicules électriques pour les collectivités et ceci pour assurer sa diversification industrielle et pour sauver l'entreprise dont la production des machines à laver n'est garantie que jusqu'en 2015.

Cette usine, dont l'effectif qui est aujourd'hui de l'ordre de quatre cent trente personnes, a lancé un appel au travers d'un article paru dans Le Progrès du 9 Janvier 2013 car sa situation n'est pas brillante du fait qu'à ce jour une dizaine de véhicules seulement sont sorties de ses chaînes de fabrication.

Or, en réunion du Conseil du Grand Lyon du 14 Janvier, Monsieur Gérard COLLOMB, Maire de Lyon et Président du Grand Lyon, a annoncé une collaboration entre RENAULT, BOLLORE et le Grand Lyon en vue de la fourniture de véhicules électrique en remplacement du système CAR2GO dont la présence n'a été qu'éphémère.

Monsieur le Maire, pourquoi ne pas solliciter également SITL pour cette collaboration, d'autant que nous avons là une entreprise Lyonnaise, de plus Gerlandaise et certainement compétente pour fournir également des véhicules particuliers ?

D'autre part, des appels d'offre ne pourraient-ils pas être lancés pour remplacer rapidement les petits véhicules utilitaires de la ville et du Grand Lyon hors d'usage par des véhicules électrique ?

M. CHARLES : Vous avez raison mais, avant de parler des appels d'offre, je voudrais revenir sur ce dossier dont le Grand Lyon s'est saisi depuis le début et sur ce qu'il a fait pour essayer de sauvegarder les emplois.

On traverse une période où Fagor Brandt, coopérative qui appartient à un village basque mais une coopérative multinationale, est quand même une entreprise qui a un peu plus de responsabilité sociale que la plupart des entreprises.

Nous avons pu rentrer en contact avec eux et trouver des solutions pour essayer de préserver la fabrication de machines à laver, cela n'a pas été possible, plusieurs projets ont été évoqués de remanufacturing, de reconfiguration des pièces pour en créer des nouvelles.

Les difficultés de Fagor Brandt sont telles qu'ils ne sont pas à même aujourd'hui et ce n'est pas qu'à Lyon, de maintenir l'activité.

Le Grand Lyon a tout d'abord saisi l'Aderly et tous ses outils économiques, les pôles de compétitivité pour essayer de développer des innovations, pour faire profiter l'entreprise de ces réseaux pour essayer de développer l'activité à l'étranger, à l'exportation.

Nous avons mis à disposition de l'entreprise de Gerland tous les réseaux économiques du Grand Lyon pour essayer de préserver l'entreprise, mais vu l'état de crise, ça n'a pas suffi.

Un deuxième temps : à la demande de l'entreprise, le Grand Lyon a fait évoluer le droit des sols (le PLU) pour permettre le développement d'un projet immobilier sur toute une partie du site non utilisée par le projet industriel.

Une partie du site a été déclassée et a fait l'objet d'un projet immobilier par l'intermédiaire d'un groupe qui implique la Caisse des Dépôts et Consignations et la BEI ; cette opération immobilière a rapporté 7 M€ à l'entreprise ce qui a permis de financer la reconversion.

Le fait que le Grand Lyon ait accepté de déclasser et de changer le droit des sols a permis de financer la reconversion vers SITL.

Il y a un travail qui est fait mais Montdragon ne va pas bien et il ne faut pas être trop optimiste sur le maintien des machines à laver.

Ce qui est fait aujourd'hui est à l'image de ce qui avait été fait avec Lyon urban truck and bus : c'est de travailler sur les utilitaires du Grand Lyon, notamment le fait de transférer une partie de sa flotte qui est thermique et diesel vers des véhicules électriques mais en pensant aussi à produire l'électricité par des énergies renouvelables pour une flotte urbaine propre et non polluante y compris dans la production de l'électricité.

Nous sommes en train de travailler avec SITL pour voir si les utilitaires qu'ils produisent peuvent être utilisés dans le cadre du service urbain du Grand Lyon mais, avec une limite quand même. C'est le code des marchés publics et d'abord on ne va pas jeter des utilitaires qui sont encore en état de marche pour en acheter des nouveaux parce que la dépense publique ne serait pas très légitime et, autant on peut travailler avec l'entreprise sur la définition des véhicules pour qu'ils soient adaptés au service urbain, autant quand on lance un appel d'offres, c'est le mieux disant qui gagne.

Personne ne pourra garantir que le Grand Lyon va acheter à SITL, par contre sur les véhicules personnels type CAR2GO, il n'en est pas question aujourd'hui parce que c'est un opérateur qui propose ses propres véhicules et il n'est pas évident que SITL puisse produire des véhicules.

Personne ne prendra le risque juridique de favoriser qui que ce soit car la personne se retrouverait en prison.

On est aussi en train de travailler mais, à plus long terme, sur les modèles économiques et les problèmes de propriété, un peu à plus long terme, on va essayer de fixer les fabricants industriels sur des nouveaux modes de propriété, à l'image de ce que font les photocopieurs.

Aujourd'hui, nous n'achetons plus les photocopieurs, nous les louons à longue durée ; le fabricant n'a plus intérêt à avoir un produit qui a une obsolescence rapide pour vous en vendre un autre mais, comme il se rémunère sur l'abonnement, il a intérêt à ce que son produit dure le plus longtemps possible.

Nous avons des contacts avec Fagor Brandt pour essayer de trouver des modèles économiques pour permettre d'avoir des nouvelles formes de propriété qui permettent de décaler un peu les modèles économiques, non plus sur la vente mais sur la réutilisation, la réparation qui permettraient de fixer de l'activité économique et industrielle mais, c'est à plus long terme.

De toute façon, on sait que quels que soient les pays émergents, si on ne change pas le modèle économique, la production sera condamnée ici et tôt ou tard tout partira vers l'Europe de l'Est ou l'Asie. Il faut changer nos modèles de propriété pour pouvoir maintenir l'activité économique.

Cette réponse vaut pour les véhicules mais aussi pour essayer de préserver à l'avenir, les productions de machines à laver et tous produits.

5 – Bien vieillir dans son quartier

1 – Mme FELBER : Beaucoup de nos concitoyens ont des revenus modestes, ce sont ces personnes qui ont le plus besoin de pouvoir pratiquer une activité d'entretien physique à leur mesure et selon leur besoin. Mais sur notre arrondissement la participation financière est la même pour tous et elle est

souvent trop élevée par rapport aux moyens financiers. Exemple : peut-on, lorsque l'on a une retraite de 800 voir 900 euros par mois, payer 224 euros des séances de yoga.

Séances hebdomadaires en dehors de toutes les vacances scolaires sur le 8^{ème} et le 3^{ème} (et peut-être sur d'autres arrondissements) la participation financière est en rapport avec le quotient familial ce qui permet à un plus grand nombre de pouvoir en bénéficier.

Nous demandons que sur le 7^e pour les activités gérées par le Centre Social et la M.J.C la participation financière soit évaluée d'après le quotient familial des personnes.

Mme RUNEL : Je vais essayer de répondre le plus concrètement possible en donnant des tarifs ; votre question nous a un peu surpris puisque les tarifs pratiqués par la MJC et le Centre Socio culturel et Social de Gerland, sont des tarifs annoncés en début d'année.

La MJC a revu sa politique tarifaire il y a 2 ans et elle prend en compte les difficultés que peuvent connaître les personnes qui ont des revenus faibles – personnes âgées, familles, personnes individuelles – il y a la question du quotient familial qui est prise en compte.

Il y a une adhésion forfaitaire que ce soit pour la MJC ou pour le Centre Social de Gerland entre 12 € et 20 €, c'est le même pour tout le monde.

Sur la MJC, un fonds social est mis en place depuis 7 ans, sur Jean Macé qui permet de réduire le coût de l'activité pour les personnes qui ont de graves difficultés financières, ce qui permet à tout le monde, dans une politique la plus équitable possible, de pouvoir pratiquer des activités et ceci pour les personnes habitant le 7^e arrondissement et même au-delà.

Le Centre Social de Gerland a élaboré une plaquette faite pendant l'été et distribuée très largement, que je pourrai vous remettre à la fin du CICA, je vous donne quelques tarifs :

- La gymnastique au Centre Social de Gerland : 140 € par an,
- Le yoga classique : 155 € par an,
- L'acqua douce liée à la natation : 110 € par an.

On est sur des tarifs qui ne sont pas les 224 € pour le yoga que vous citez dans votre question.

Il y a d'autres activités, là nous n'avons pas parlé d'activités qui peuvent être proposées par d'autres associations, il y en a beaucoup qui proposent des activités pour des seniors, pour des adolescents etc.

On a un arrondissement assez riche et par ailleurs la MJC et le Centre Social sont des associations avec lesquelles nous avons un lien très fort, en tant que mairie d'arrondissement mais aussi en tant que ville de Lyon puisqu'une grande part de financement leur est attribuée pour mener à bien l'ensemble de leurs activités, mais elles sont indépendantes et elles fixent elles-mêmes leurs tarifs sans nous demander notre avis, bien qu'ils soient discutés dans le cadre des dialogues de gestion que nous menons annuellement entre la MJC et le Centre Social de Gerland.

Je tiens la plaquette du Centre Social à disposition, ce qui vous permettra de pouvoir avoir les horaires, les jours où sont pratiquées les différentes activités ; aqua douce, gymnastique, peinture sur porcelaine, scrabble, jeux de société, balades découvertes etc.

En fonction de votre lieu de résidence, je vous invite à prendre contact avec ces structures.

6 – Comité d'Intérêt Local Université-Jean Macé-Berthelot

1 – M. RECORBET : Stade **du Colombier** : On avait pu noter une nette amélioration suite à la réparation des grilles et le passage de patrouilles de police. Mais, le grillage a de nouveau été découpé et l'intervention de la direction des stades a consisté à ébavurer plus proprement le trou pour que ces jeunes puissent continuer à passer sans se blesser.

La copropriété du 44, rue du Colombier, sur le conseil de la Mairie, a dû installer une grille pour lutter contre les squats de ces jeunes, ôtant tout le charme de cette entrée puisqu'on a été contraint d'enlever aussi les bacs à fleurs.

De plus le week-end, on trouve sur ce stade des vélos voir des scooters ce qui est formellement interdit. Le portillon installé rue Jaboulay n'est emprunté que par les chiens et leurs maîtres qui viennent se dégourdir les pattes tôt le matin ou tard le soir ce qui est aussi interdit.

On en revient toujours depuis novembre 2001 à la fermeture de ce stade le soir et l'installation d'une vraie clôture. Est-il vain d'espérer que ce problème soit résolu en 2013 afin d'éliminer toutes ces nuisances qui en découlent pour les riverains et cette question récurrente pour nos élus ?

M. DE FILIPPIS : C'est vrai Monsieur RECORBET, c'est la énième fois mais, je vois qu'il y a quand même des petites améliorations donc, je ne désespère pas.

Vous parlez du trou, je suis allé voir et c'est vraiment un trou qu'il y a aujourd'hui, et pour y passer, il se trouve à ras du sol, il ne faut pas être grand. C'est pour le passage d'un ballon à peine. Aujourd'hui, c'est pour moi une soupape de sécurité qui permet à l'heure actuelle que l'on ne démonte pas les grilles comme cela a été fait pendant des années.

La copropriété du 44 rue du Colombier : merci de dire que c'est sur le conseil de la mairie du 7^e arrondissement, ça nous fait plaisir, a installé sur l'entrée une grille depuis quelque temps ; je suis allé la voir, les jeunes ne peuvent plus squatter mais il n'y a plus de bacs à fleurs.

Quand les jeunes squattaient, de toute façon, il n'y avait plus de fleurs, il fallait choisir.

On en revient à la clôture, il y a un devis qui a été chiffré pour une vraie clôture avec un muret que l'on n'enlèvera pas avec un tournevis et un marteau.

Cette clôture a été chiffrée à environ 300 000 € ; la réponse qui nous a été faite c'est qu'il restait à dégager ces crédits lors de la programmation pluriannuelle d'investissement qui n'a pas encore eu lieu et là ce sera Monsieur le Maire de Lyon qui décidera.

Mme DAGORNE : *Je n'ai pas bien compris l'affaire de la soupape de sécurité ou si j'ai compris ça me désole un peu car ça voudrait dire que c'est un fait acquis, on rentre même si c'est interdit.*

On constate que l'on ne peut rien faire ! Ca veut dire ça si j'ai bien compris.

Concernant la clôture, c'est pour le prochain mandat si j'ai bien compris.

M. DE FILIPPIS : *C'est une image « la soupape de sécurité » ; sur une cocote minute, il y a un petit trou pour que la vapeur parte, pour qu'elle n'explose pas.*

Pendant des années, on a vu des grillages qui sur 2 ou 3 m étaient enlevés, on les remettait et chaque fois, ils étaient enlevés.

Aujourd'hui, il y a un tout petit trou, on n'y passe pas, ça permet d'aller chercher le ballon si on est très jeune et très souple et depuis qu'il y a ce trou, les grilles ne sont plus enlevées, cela ne durera pas, c'est aujourd'hui mais ça évolue très vite.

On peut toujours rentrer car il y a un portail et un portillon, le jour où il y aura cette vraie clôture, j'espère que l'on ne pourra plus y entrer la nuit.

M. LE MAIRE : Vous savez que la ville de Lyon comme toutes les grandes villes, fait partie des collectivités qui ont tout de même un certain nombre de moyens : ça se traduit par des techniciens et la possibilité de résoudre avec un niveau technique et un niveau financier qui soient compatibles et opérationnels ; donc nous pouvons espérer qu'avec l'appui des services, nous aurons une solution durable et efficace, avec ou sans trou.

Je vous remercie pour votre présence, d'avoir été nombreux et d'avoir posé des questions de bonne qualité – peut-être qu'avant chaque CICA, il faudrait faire une réunion avec le maire de Lyon – ça éliminerait un certain nombre d'entre elles !

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30
